

SEANCE DU 11 MARS 2021

CONVOCATION DU 5 MARS 2021

La convocation du Conseil municipal a été adressée individuellement à chaque conseiller, pour la session ordinaire du 11 mars 2021 à 20 h 30, salle du conseil municipal, portant sur l'ordre du jour suivant :

N° délibération	LIBELLE	Publié	Ajouté	Ajourné
	<u>Décisions financières</u>			
23/2021	- Subventions aux associations.	X		
	<u>Budget annexe «Cœur de Mont»</u>			
24/2021	- Adoption du compte de gestion du budget «Cœur de Mont» 2020	X		
25/2021	- Vote du compte administratif du budget «Cœur de Mont» 2020.	X		
	<u>Budget annexe «Gestion des locaux commerciaux et de services»</u>			
26/2021	- Adoption du compte de gestion du budget «Gestion des locaux commerciaux et de services» 2020	X		
27/2021	- Vote du compte administratif du budget «Gestion des locaux commerciaux et de services» 2020	X		
28/2021	- Affectation du résultat du budget «Gestion des locaux commerciaux et de services» 2020	X		
29/2021	- Vote du budget primitif du budget annexe «Gestion des locaux commerciaux et de services» 2021	X		
	<u>Budget général</u>			
30/2021	- Adoption du compte de gestion du budget général de la commune 2020.	X		
31/2021	- Vote du compte administratif du budget général de la commune 2020.	X		
32/2021	- Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2020.	X		
33/2021	- Affectation du résultat du budget général de la commune 2020.	X		
34/2021	- Vote du budget primitif du budget général de la commune 2021.	X		
	<u>Questions diverses</u>	X		

Date de convocation du Conseil municipal : 5 mars 2021

Présents : M. Mohamed BENTHANANE – Mme Nathalie BINVAULT – Mme Sylvie BOURDILLON - Mme Sylvie CHAUVEAU - M. Gilles CLEMENT - M. José COELHO – Mme Danièle DEBOUT –M. Damien FURET - M. Dominique GIBAUD – M. Laurent GRANGER - Mme Sylvie JOSSO - M. Philippe LEGENDRE – Mme Marie-Noëlle MARTIN – Mme Marion MAURICE - M. Robert MORIN – M. Aurélien RADET - Mme Christine RAFFY – M. Christian RAMANANJOELINA – M. François RAMAUGE.

Absents excusés : Mme Elise CHABRIAIS - Mme Céline DASMIEN - M. Laurent DUCHESNE - Mme Marie-Noëlle LE CAM

Procurations : Mme Elise CHABRIAIS à Mme Marion MAURICE - Mme Céline DASMIEN à Mme Marie-Noëlle MARTIN – M. Laurent DUCHESNE à Mme Danièle DEBOUT – Mme Marie-Noëlle Le CAM à M. Gilles CLEMENT

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JOSSO

La majorité des conseillers municipaux étant présente, la séance est ouverte à 20 h 30.

M. le Maire demande aux membres du Conseil de lui faire part de leurs éventuelles observations concernant le compte rendu de la séance du jeudi 11 février 2021.

M. Mohamed BENTHANANE souhaite que soit relatée son intervention par laquelle il exprimait son inquiétude sur les emprunts successifs nécessaires au financement des projets structurants prioritaires engendrant des difficultés à dégager des moyens pour l'entretien de la voirie. Dans sa réponse, Monsieur le maire rappelle que cette situation est notamment la conséquence de la réduction des aides de l'Etat depuis plusieurs années.

Les membres du Conseil municipal n'ayant pas d'autre observation, le compte rendu de conseil est validé.

Budget – décisions financières

N° 23/2021 - Subventions aux associations

La commission du Conseil municipal, en charge de préparer les propositions de subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé destinées aux associations (compte 6574), s'est réunie le 5 mars 2021 pour examiner les demandes pour 2021.

M. Dominique GIBAUD, adjoint au maire, présente ces propositions.

	Subvention 2021 en €
AJSMB (foot)	0
La Fraternelle TIR	0
Tennis club du Grand Chambord	0
Vélo-Loisir-Montais	0
Club des Jeunes	0
Club des jeunes - section Gymnastique	0
Club des Jeunes - section Badminton	0
Club des jeunes - section Bicross	0
Club des jeunes – section Multi-activités	0
Club des jeunes - section Tai-chi- chuan	0
Club des jeunes - section Yoga	0
Rugby Bracieux	0
Club des jeunes - section Volley	0
Club des jeunes - section Tir à l'arc	0

Pétanque Montaise	0
Boxe	0
Judo club Bracilien	0
L'Danse	0
Nature Sport Attitude	0

Associations culturelles de loisirs

Associations communales

	Subvention 2021 en €
Club Découverte Nature Mont	0
La Focale 41	0
Amicale Montaise Art et Culture (AMAC)	0
Comité des fêtes	0
Théâtre l'Ardrolle	0
LACS	0
Mont Demain	0
Société de pêche le «Carpiau de Sologne»	0
Société de Chasse	0
Cyclo-camping-cars	0
Les Amis du Verger Conservatoire	0
La Grolle Montaise	0
Ensemble et Solidaire	0

Associations scolaires – périscolaires et post-scolaires

Associations communales

	Subvention 2021 en €
Association des Parents d'Elèves – FCPE	0
Participation aux activités extra-scolaires (école primaire)	0
Spectacle de Noël (maternelle et primaire)	0
Coopérative scolaire (écoles maternelle et primaire fonctionnement)	1 300

Associations d'anciens combattants et de pérennisation de la mémoire

Associations communales et intercommunales

	Subvention 2021 en €
Anciens AFN (UNC/UNCAFN)	0
FNACA Mont Vineuil	0

Associations hors communes

	Subvention 2021 en €
DDEN	100

Associations et organismes de formation

Associations hors communes

	Subvention 2021 en €
AFOR-PROBA (CFA BTP 41)	
Campus des Métiers de l'Artisanat (CFA BTP 37)	240

Associations à caractère social ou humanitaire

Associations hors communes

	Subvention 2021 en €
Tout P'Tits 41	100
Association Les Breumailles de la Bonheure	100
Croix Rouge Française	0
JALMAV	0
Resto du cœur	100
ADMR	0
CIDFF	0

Associations hors communes

	Subvention 2021 en €
Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes	80
ANACR Association Nationale des Anciens combattants et Amis de la Résistance	0

Associations diverses

Associations hors communes

	Subvention 2021 en €
Association des Secrétaires de Mairie	0
Conservatoire des sites de Loir-et-Cher	0
Association Les Amis de Villesavin	0
Jeunes sapeurs-pompiers de Blois-Sud	100
Prévention routière	50
Sologne Nature Environnement	0

Mme Sylvie BOURDILLON fait remarquer qu'il faut aider les associations à caractère social ou humanitaire dans ces temps actuels. M. le maire propose de relancer ces associations et notamment JALMAV et l'ADMR puisqu'elles n'ont pas formulé de demandes pour l'instant.

M. Dominique GIBAUD souligne que l'ensemble des associations montaises affiche une réserve financière confortable même si la plupart n'ont pas pu organiser d'activités en 2020 à cause de la pandémie.

M. Mohamed BENTHANANE préfère parler plutôt d'une capacité de financement des associations. Certaines ont fonctionné en 2020, on ne peut pas les mettre toutes au même niveau. Il pense qu'aujourd'hui, concrètement, on peut espérer une reprise d'activité en septembre. M. BENTHANANE propose de faire un diagnostic, l'idée étant de lister l'aide matérielle mise à la disposition des associations par la commune, de recenser celles qui sont dans le rouge. Afin de garder un lien avec les associations locales, pourquoi ne pas donner à chacune 100 € par exemple.

Selon M. François RAMAUGE, c'est plutôt une crise du bénévolat qui est ressentie. En reconnaissance pour ces bénévoles, ne rien attribuer est gênant. Il propose d'accorder une subvention minimum aux associations qui ont rendu leur dossier.

En réponse à ces propositions, M. le maire et M. Dominique GIBAUD proposent d'adresser un courrier aux présidents d'association pour leur expliquer la position de la commune pour cette année consistant à ne pas attribuer de subvention tout en leur assurant que la commune sera à leur écoute s'ils en éprouvent le besoin pour redémarrer à la suite de la période de la COVID.

A titre d'information, le coût de la COVID (achat de produits, mesures sanitaires mises en place) a engendré une dépense supplémentaire pour la collectivité évaluée à 67 000 € en 2020.

M. Mohamed BENTHANANE intervient à nouveau en disant qu'un diagnostic doit être fait par la commune. L'idée du mail qu'il a envoyé aux élus était de constituer un collectif qui pourrait recueillir les réalités du fonctionnement des associations, cibler leurs difficultés, connaître leur ambition dans le but d'anticiper l'aide que pourrait apporter la collectivité.

M. le maire est conscient que des difficultés existent, mais rappelle que les relations entre la commune et les associations sont bonnes, mais nous ne pouvons pas laisser dire que la commune ne fait rien. La proposition qui vous est faite ce soir est celle de la plupart des assemblées municipales.

M. Christian RAMANANJOELINA s'interroge sur le fait qu'une trésorerie importante soit un critère pour ne pas avoir de subvention. Cela est pourtant signe d'une association bien gérée et il n'est pas normal qu'elle soit pénalisée.

Mme Marion MAURICE rappelle en le regrettant que seules 8 associations ont participé au forum des associations en septembre 2020, ce qui démontre bien la baisse du bénévolat. Que peut faire de plus la commune ?

M. le maire constate que la COVID a accentué la crise du bénévolat. Pour cela, toute association qui aura un projet sera particulièrement écoutée et la commune fera en sorte de la soutenir.

M. Damien FURET pose la question sur la défiscalisation des subventions. M. le maire répond que le volume financier des associations montaises ne les expose pas à une fiscalisation.

M. le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur la proposition des subventions pour 2021 dont le montant s'élève à 2 170 €.

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. Dominique GIBAUD, adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer les subventions conformément au tableau ci-dessus,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 « subventions aux associations » du budget 2021,

CHARGE le maire de l'application de la présente délibération.

Pour : 20
Contre : 1
Abstention : 2

N°24/2021 : Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe « Cœur de Mont »

Le compte de gestion est un document établi par la Direction générale des finances publiques qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires de l'année écoulée, en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité), le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif dressé par le maire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2020 du budget « Cœur de Mont », sachant que le comptable public a repris dans ses écritures :

- Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,
- Celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- L'état de l'actif et du passif accompagné des états de développement des comptes de tiers,
- L'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2020.

Le Conseil municipal,
Entendu le rapport de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,
Adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget annexe « Cœur de Mont ».
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

N°25/2021 : Vote du compte administratif 2020 du budget annexe « Cœur de Mont »

Le compte administratif est un document comptable élaboré et présenté par le maire au conseil municipal pour approbation. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la collectivité au titre de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de l'exercice comptable.

En application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif 2020 du budget « Cœur de Mont » est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur municipal présenté précédemment et se résume comme suit :

Section de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	CREDITS ALLOUES	TOTAL EMIS	RESTE A REALISER
DEPENSES	0.00 €	0.00 €	-
RECETTES	0.00 €	0.00 €	-
SOLDE (R-D)		0.00 €	-

Section d'investissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	CREDITS ALLOUES	TOTAL EMIS	RESTE A REALISER
DEPENSES	406 259.93 €	406 259.93 €	-
RECETTES	406 259.93 €	406 259.93 €	-
SOLDE (R-D)		0.00 €	-

M. le maire se retire de la séance et M. Dominique GIBAUD prend la présidence.

M. Dominique GIBAUD adjoint au maire, fait procéder au vote.

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. Dominique GIBAUD,

Après en avoir délibéré,

Procède au vote du compte administratif 2020 du budget « cœur de Mont »,

Le compte administratif du budget « cœur de Mont » 2020 est voté à l'unanimité.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 2

N°26/2021 : Adoption du compte de gestion 2020 du budget annexe « Gestion des locaux commerciaux et de services »

Le compte de gestion est un document établi par la Direction générale des finances publiques qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires de l'année écoulée, en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité), le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif dressé par le maire.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2020 du budget annexe « Gestion des locaux commerciaux et de services », sachant que le comptable public a repris dans ses écritures :

- Le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,
- Celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- L'état de l'actif et du passif accompagné des états de développement des comptes de tiers,
- L'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2020.

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget annexe « Gestion des locaux commerciaux et de services ».

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

N°27/2021 : Vote du compte administratif 2020 du budget annexe « Gestion des locaux commerciaux et de services »

Le compte administratif est un document comptable élaboré et présenté par le maire au conseil municipal pour approbation. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la collectivité au titre de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de l'exercice comptable.

En application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif 2020 du budget « Cœur de Mont » est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur municipal présenté précédemment et se résume comme suit :

Section de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	CREDITS ALLOUES	TOTAL EMIS	RESTE A REALISER
DEPENSES	74 500.00 €	37 514.10 €	
RECETTES	74 500.00 €	57 695.45 €	
SOLDE (R-D)		20 181.35 €	

Section d'investissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	CREDITS ALLOUES	TOTAL EMIS	RESTE A REALISER
DEPENSES	14 600.00 €	10 232.56 €	145.00 €
RECETTES	14 600.00 €	280.00 €	0.00 €
SOLDE (R-D)		- 9 952.56 €	- 145.00 €

M. le maire se retire de la séance et M. Dominique GIBAUD prend la présidence.

M. Dominique GIBAUD adjoint au maire, fait procéder au vote.

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. Dominique GIBAUD,

Après en avoir délibéré,

Procède au vote du compte administratif du budget annexe «Gestion des locaux commerciaux et de services » 2020,

Le compte administratif du budget « Gestion des locaux commerciaux et de services » 2020 est voté à l'unanimité.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

N°28/2021 : Affectation du résultat 2020 du budget annexe «Gestion des locaux commerciaux et de services »

Après l'arrêt définitif des comptes de l'exercice 2020 et le vote du compte de gestion et du compte administratif, il y a lieu de prendre une délibération d'affectation définitive des résultats.

Le Conseil municipal devra donc :

- Statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,
- Constater que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :
 - un excédent cumulé d'exploitation de 20 181.35 €

- un déficit d'investissement de 9 952.56 €
- un déficit cumulé de restes à réaliser de 145.00 €
- un déficit cumulé d'investissement comprenant le solde des restes à réaliser de 10 097.56 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Gestion des locaux commerciaux et de services. Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 d'un montant de 20 181.35 € comme suit :

- Compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 10 083.79 €
- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 10 097.56 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 qui figure au compte administratif comme suit :

- Compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 10 083.79 €
- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 10 097.56 €

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

N°29/2021 : Vote du budget primitif 2021 du budget annexe « Gestion des locaux commerciaux et de services »

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 du budget annexe Gestion des locaux commerciaux et de services.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	DEPENSES	BP 2021	ARTICLE	RECETTES	BP 2021
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	20 600,00	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	10 083,79
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	16 500,00	73	IMPOTS ET TAXES	-
66	CHARGES FINANCIERES	-	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	-
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	30 516,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	-	77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	500,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 499,79			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	41 099,79		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	41 099,79

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	DEPENSES	BP 2021	ARTICLE	RECETTES	BP 2021
	RAR DEPENSES 2020	145,00		RAR RECETTES 2020	-
001	SOLDE D'EXECUTION N-1	9 952,56	001	SOLDE D'EXECUTION N-1	10 097,56
10	DOTATIONS	-	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 499,79
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	500,00	042	OPERATIONS D'ORDRE	-
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 499,79	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 097,35		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 097,35

Il propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 du Budget annexe « Gestion des locaux commerciaux et de services » qui se présente comme suit :

- 41 099.79 € tant en dépense qu'en recette pour la section de fonctionnement
- 14 097.35 € tant en dépense qu'en recette pour la section d'investissement

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2021 du Budget annexe « Gestion des locaux commerciaux et de services ».

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

N°30/2021 : Adoption du compte de gestion 2020 du budget général de la commune

Le compte de gestion est un document établi par la Direction générale des finances publiques qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires de l'année écoulée, en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité), le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif dressé par le maire.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion 2020 du budget général, sachant que le comptable public a repris dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,
- celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
- l'état de l'actif et du passif accompagné des états de développement des comptes de tiers,
- l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer
- et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2020.

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Entendu le rapport de Mme Annick Ménard, Comptable de la Trésorerie de Bracieux,

Après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité, le compte de gestion 2020 du budget général.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

N°31/2021 : Vote du compte administratif 2020 du budget général de la commune

Le compte administratif est un document comptable élaboré et présenté par le maire au conseil municipal pour approbation. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de la collectivité au titre de l'année écoulée et fait apparaître les résultats de l'exercice comptable.

En application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif 2020 du budget général de la commune est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur municipal présenté précédemment et se résume comme suit :

Balance générale

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	CREDITS ALLOUES	TOTAL EMIS	RESTE A REALISER
DEPENSES	4 761 408.58 €	3 460 655.56 €	456 281.34 €
RECETTES	4 761 408.58 €	4 004 411.05 €	315 154.50 €
SOLDE (R-D)		543 755.49 €	- 141 126.84 €

Section de fonctionnement

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	CREDITS ALLOUES	TOTAL EMIS	RESTE A REALISER
DEPENSES	2 969 615.00 €	2 464 018.14 €	
RECETTES	2 969 615.00 €	2 982 110.36 €	
SOLDE (R-D)		518 092.22 €	

Section d'investissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2020	CREDITS ALLOUES	TOTAL EMIS	RESTE A REALISER
DEPENSES	1 791 793.58 €	996 637.42 €	456 281.34 €
RECETTES	1 791 793.58 €	1 022 300.69 €	315 154.50 €
SOLDE (R-D)		25 663.27 €	- 141 126.84 €

Au total, pour 2020, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 518 092.22 € et la section d'investissement, un résultat excédentaire de 25 663.27 €, ce qui porte le résultat de clôture à 543 755.49 €.

M. le maire se retire de la séance et Mme Danièle DEBOUT prend la présidence.

Mme Danièle DEBOUT, adjointe au maire, fait procéder au vote.

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de Mme Danièle DEBOUT,

Après en avoir délibéré,

Procède au vote du compte administratif du budget général 2020.

Le compte administratif du budget général 2020 est voté.

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

N°32/2021 : Affectation du résultat 2020 du budget général de la commune

Après l'arrêt définitif des comptes de l'exercice 2020 et le vote du compte de gestion et du compte administratif, il y a lieu de prendre une délibération d'affectation définitive des résultats.

Le Conseil municipal devra :

- Statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020,

- Constaté que le compte administratif de l'exercice 2020 présente :
 - un excédent cumulé d'exploitation de 518 092.22 €
 - un excédent d'investissement de 25 663.27 €
 - un déficit de restes à réaliser de 141 126.84 €
 - un déficit cumulé d'investissement comprenant le solde des restes à réaliser de 115 463.57 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 du Budget général. Il propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 d'un montant de 518 092.22 € comme suit :

- Compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 150 000 €
- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 368 092.22 €

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 qui figure au compte administratif comme suit :

- Compte 002 (résultat de fonctionnement reporté) : 150 000 €
- Compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) : 368 092.22 €

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

N°33/2021 : Bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2020

M. le Maire communique au conseil municipal le bilan des cessions et des acquisitions immobilières pour l'année 2020 :

Acquisitions

Achat des parcelles cadastrées :	
- BV 397 au lieu-dit « La Petite Rue » pour une contenance de 2 078 m ²	
- BV 401 au lieu-dit « La Petite Rue » pour une contenance de 582 m ²	
- BV 405 au lieu-dit « La Petite Rue » pour une contenance de 209 m ²	
- BV 406 au lieu-dit « La Petite Rue » pour une contenance de 70 m ²	
- BV 408 au lieu-dit « La Petite Rue » pour une contenance de 85 m ²	
- BV 308 au lieu-dit « La Tuilerie Ouest » pour une contenance de 690 m ²	
- BV 314 au lieu-dit « La Tuilerie Ouest » pour une contenance de 10 406 m ²	
	14 120 €

Cessions

NEANT	0.00 €
-------	--------

Il demande au Conseil municipal d'approuver le bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2020.

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'approuver le bilan des acquisitions immobilières pour l'année 2019.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

N° 34/2021 : Vote du budget primitif du budget général de la commune 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 du Budget Principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
ARTICLE	DEPENSES	BP 2021	ARTICLE	RECETTES	BP 2021
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00	002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1	150 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	799 016,12	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	31 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 752 328,00	70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	251 400,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	27 000,00	73	IMPOTS ET TAXES	1 510 208,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	182 000,00	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	978 793,00
66	CHARGES FINANCIERES	39 000,00	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	36 300,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	76	PRODUITS FINANCIERS	1,00
042	OPERATIONS D'ORDRE	8 000,00	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	130 857,88			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 959 702,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 959 702,00

SECTION D'INVESTISSEMENT							
ARTICLE	OPERATION	DEPENSES	BP 2021	ARTICLE	OPERATION	RECETTES	BP 2021
		RAR DEPENSES 2020	456 281,34			RAR RECETTES 2020	315 154,50
				021		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	130 857,88
				024		CESSION DU LOCAL MONT KEBAB	108 000,00
040		OPERATIONS D'ORDRE		040		OPERATIONS D'ORDRE	8 000,00
041		OPERATIONS PATRIMONIALES	750 000,00	041		OPERATION PATRIMONIALES	750 000,00
10		DOTATIONS	250,00	10		DOTATIONS...	85 000,00
16		EMPRUNTS ET DETTES	308 500,00	1068		EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE 2019	25 663,27
204		FONDS DE CONCOURS	-	001		EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2020	26 800,00
		EQUIPEMENTS HORS PROGRAMME	81 284,00			EQUIPEMENTS HORS PROGRAMME	26 800,00
909		ECOLE ELEMENTAIRE MATERIEL	1 263,00	909		ECOLE ELEMENTAIRE MATERIEL	-
910		ECOLE MATERNELLE MATERIEL	7 050,00	910		ECOLE MATERNELLE MATERIEL	3 125,00
912		AMENAGEMENTS ESPACES VERTS	17 500,00	912		AMENAGEMENTS ESPACES VERTS	12 000,00
913		MEDIATHEQUE	3 765,00	913		MEDIATHEQUE	-
920		TERRAINS	75 621,50	920		TERRAINS	113 920,00
921		AMENAGEMENT TERRAIN DE LOISIRS	10 350,00	921		AMENAGEMENT TERRAIN DE LOISIRS	-
938		CONSTRUCTION BATIMENTS	245 403,00	938		CONSTRUCTION BATIMENTS	53 231,00
928		RESTAURANT SCOLAIRE	716 800,00	928		RESTAURANT SCOLAIRE	35 000,00
950		VOIRIE	58 414,00	950		VOIRIE	113 038,00
				1641		EMPRUNT RESTAURANT SCOLAIRE - EXTENSION MICROCRECHE	500 000,00
				1641		BESOIN DE FINANCEMENT	84 599,97
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			2 732 481,84	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 732 481,84

Il propose au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2021 du Budget Principal qui se présente comme suit :

- 2 959 702.00 € tant en dépense qu'en recette pour la section de fonctionnement
- 2 732 481.84 € tant en dépense qu'en recette pour la section d'investissement

M. Mohamed BENTHANANE demande si un budget est prévu pour l'installation de caméras de vidéosurveillance? La question peut se poser devant les différentes incivilités qui sont constatées sur la commune. M. François RAMAUGE intervient en regrettant cette action à caractère répressif alors qu'il préférerait privilégier le rôle éducatif. Mme Marion MAURICE exprime les problèmes de sécurité rencontrés dans le bourg avec les jeunes en scooters.

Mme Marion MAURICE informe que la commission développement durable souhaite mener des actions auprès des enfants sur le développement durable.

M. Damien FURET se pose la question de la pertinence du tableau numérique pour l'école maternelle. Mme Marie-Noëlle MARTIN fait part de son expérience professionnelle personnelle dans sa classe et exprime sa satisfaction.

M. le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur ce budget primitif.

Le Conseil municipal,

Entendu le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 du budget général tel que présenté ci-dessus.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Informations et questions diverses

M. Mohamed BENTHANANE demande si la commission association peut rencontrer les associations pour mettre en place un projet d'envergure pour redynamiser les actions. M. le Maire n'y est pas opposé mais ne souhaite pas que cette commission se réunisse actuellement où les risques liés à la COVID sont encore élevés.

Mme Sylvie BOURDILLON souhaite avoir des informations sur l'organisation des séances de vaccination. Il avait été question de vacciner la population dans l'EHPAD de Bracieux. M. CLEMENT indique que l'Agence Régionale de Santé (ARS) s'est opposée à cette proposition. Des centres de vaccination éphémères ont été ouverts à Bracieux et à Saint-Laurent à l'initiative du préfet et sous le couvert de l'Association des maires de Loir-et-Cher.

M. Christian RAMANANJOELINA demande la date d'arrivée de la fibre sur la commune ? Dans sa réponse M. CLEMENT précise que normalement la commune devrait être desservie en 2022 mais le chantier a pris du retard en raison de la COVID. Il faut encore patienter.

Laurent GRANGER signale une fuite d'eau sur la Route des Ponts d'Arian. La SAUR est avertie.

Les questions à l'ordre du jour ayant été traitées, la séance est levée à 23h40.